



Tunis, le 5 décembre 2024

À l'attention de S.E., Monsieur Kais Said
Président de la République Tunisienne,

Objet : Plaidoyer pour un vote en faveur de la résolution des Nations unies appelant à un moratoire universel sur l'application de la peine de mort en décembre 2024

Monsieur le Président,

Nous vous écrivons au nom de la Coalition tunisienne contre la peine de mort, l'Association mauritanienne des droits de l'homme, la Coalition marocaine contre la peine de mort, la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme, Ensemble contre la peine de mort et la Coalition mondiale contre la peine de mort, au sujet de l'examen par l'Assemblée générale des Nations unies de la prochaine résolution intitulée *Moratoire sur l'application de la peine de mort*, qui se tiendra lors de la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies fin 2024.

La Tunisie compte parmi les Etats n'ayant procédé à aucune exécution depuis plus de 30 ans. Nous encourageons vivement le Gouvernement tunisien à soutenir cette résolution. Un vote en faveur de cette résolution affirmerait en effet les efforts entrepris par les autorités tunisiennes jusqu'à présent pour aller vers l'abolition de la peine de mort. La Tunisie applique un moratoire sur les exécutions depuis 1991, et le droit à la vie a été inscrit à l'article 22 de sa Constitution de 2014 et confirmé à l'article 24 de sa Constitution de 2022. Lors de son Examen Périodique Universel de 2017, la Tunisie a accepté une recommandation relative au maintien du moratoire déjà en vigueur, ainsi qu'une recommandation relative à la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. En outre, en 2011, la Tunisie a ratifié le Protocole facultatif à la Convention contre la torture.

Depuis 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté neuf résolutions appelant à un moratoire sur le recours à la peine de mort. Elles ont bénéficié d'un soutien toujours plus large dans toutes les régions du monde. Le nombre total de voix en faveur de ces résolutions est passé de 104 en 2007 à 125 en 2022, reflétant la tendance mondiale observée dans la pratique des États. Au sein de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), le soutien à cette résolution est passé de 15 votes favorables en 2007 à 27 en 2022, sur un total de 57 États membres. Sur le continent africain, alors qu'en 2007, 12 Etats avaient voté contre la résolution et 17 en faveur, en 2022 seuls 6 Etats ont voté contre et 29 Etats ont voté en faveur.

D'ailleurs, le nombre d'Etats ayant aboli la peine de mort pour tous les crimes a lui aussi augmenté, passant de 90 en 2007 à 112 en 2023. En 2023, des exécutions ont été recensées dans une minorité de pays, 16 au total. En 23 ans, le nombre d'États rétentionnistes sur le continent africain est passé de 45 (en 1990) à 9 (en 2023).

En adoptant ces résolutions, la communauté internationale s'est prononcée fermement contre le recours à la peine de mort, créant une nouvelle dynamique aux niveaux national, régional et international dans toutes les régions du monde afin que cette peine ne soit plus prononcée ni exécutée.

Tous les deux ans, cette résolution permet de susciter des débats éclairés sur la question de la peine de mort. Les précisions apportées dans ces textes permettent de présenter aux États les différentes voies qu'ils peuvent emprunter dans l'objectif de réduire le recours à la peine de mort et de mettre fin à son application.

Nous sommes convaincus que l'adoption d'une dixième résolution appelant à un moratoire sur les exécutions par une majorité grandissante d'États membres de l'ONU, permettra une fois encore de susciter des débats en faveur de l'abolition de la peine capitale et apportera une nouvelle preuve que la tendance à l'abolition est en constante augmentation.

Nous invitons ainsi la Tunisie à soutenir la prochaine résolution appelant à un moratoire sur l'application de la peine de mort, qui sera présentée à la 79^e session de l'Assemblée générale des Nations unies en décembre 2024.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

M. Chokri Latif, président de la Coalition tunisienne contre la peine de mort (CTCPM)

Me Fatimata M'baye, présidente de l'Association mauritanienne des droits de l'homme (AMDH)

Me Abderrahim Jamaï, coordination de la Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM)

Me Nouredine Benissad, Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH)

M. Raphaël Chenuil-Hazan, directeur général d'Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

M. Matthew Goldberg, président de la Coalition mondiale contre la peine de mort (WCADP)